



L'environnement À LA UNE

Février 1982 Volume 2 Numéro 5

Il y a tant à faire

Un message de l'hon. John Roberts, ministre d'Environnement Canada

Pour Environnement Canada, l'année 1981 a été fructueuse.

. Nous avons fait valoir le principe selon lequel le Canada doit gérer ses ressources naturelles pour réussir son développement économique à long terme.

. Le cabinet a approuvé notre stratégie forestière du Canada. Et selon ce plan d'action, c'est d'une meilleure gestion de notre ressource que dépendent la vigueur de nos forêts de demain, des emplois pour les Canadiens et des produits forestiers pour l'exportation.

. Les Canadiens ont reconnu notre leadership dans l'effort international pour mettre fin aux pluies acides. Des hauts fonctionnaires du ministère ont comparu devant des Comités du Congrès aux États Unis. Environnement Canada et les Affaires Extérieures ont lancé la plus importante campagne de sensibilisation du public que le Canada ait jamais entreprise aux États-Unis. Les conclusions de nos recherches peuvent indiquer l'origine du problème, ce que nous pouvons faire pour y remédier et comment nous sommes en mesure de l'éliminer.

. Nous avons mis en oeuvre une politique de consultation du

public qui est d'avant-garde dans le gouvernement fédéral.

. Avec le bureau de Toronto du ministère, je me suis rangé du côté des citoyens de Niagara-sur-le-lac dans la lutte pour assainir la rivière Niagara. Nous avons accordé notre appui aux organismes écologiques non gouvernementaux qui sont intervenus devant les tribunaux américains au sujet du dépotoir pour les déchets toxiques de Hyde Park.

. Parcs Canada a inauguré le parc national de Grassland en Saskatchewan.

. J'ai présidé le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement et j'ai réussi à attirer l'attention des ministres sur le problème des produits chimiques toxiques.

En 1982, nos responsabilités présentent tout un défi!

. Nous devons continuer à démontrer aux autres comment le développement économique à long terme du Canada n'est possible que par une meilleure conservation et une meilleure gestion de nos ressources naturelles.

(suite à la page 12)

La mer de Beaufort

Suite à la tenue de réunions publiques, sur une période d'un mois, à Calgary et dans des municipalités du Nord, les fonctionnaires fédéraux travaillent encore à la rédaction des directives en vue de la préparation par Dome, Esso et Gulf d'un énoncé des incidences environnementales sur la production éventuelle d'hydrocarbures dans la mer de Beaufort.

John Tener, président de la Commission d'évaluation environnementale pour la mer de Beaufort, a déclaré que le nombre élevé de mémoires reçus au cours de la tournée a forcé la Commission à remettre à plus tard la présentation de son rapport final. Il a expliqué que les membres de la Commission désiraient prendre le temps d'assimiler les mémoires afin d'élaborer les meilleures directives possibles.

Les compagnies se proposent de produire du gaz naturel et du pétrole et de transporter ces produits vers le sud par navires-citernes ou par pipeline, ou par ces deux moyens à la fois. Selon M. Tener, les personnes qui habitent ces régions croient que le projet pourrait avoir des répercussions considérables sur leur mode de vie et sur leurs activités de chasse et de pêche.

L'objet de l'énoncé des incidences environnementales, nécessaire pour l'approbation de n'importe quel projet, est de prévoir les répercussions que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement. Par la même occasion, les compagnies doivent annoncer les mesures qu'elles entendent prendre pour prévenir ces dommages à l'environnement.

La Commission d'évaluation environnementale, qui est composée de sept membres et qui relève directement du ministre de l'Environnement, est chargée de l'examen de toutes les répercussions environnementales qui pourraient survenir au nord du 60^e parallèle. Elle a été établie pour faire partie du processus d'examen administré par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a distribué jusqu'à maintenant \$ 325 000 à des groupes de citoyens et à des personnes qui ont participé au processus.

Renseignements :
Douglas Parkinson
(613) 997-2725

Renseignements

Les demandes de renseignements peuvent être adressées aux signataires des articles à :

Direction générale de
l'information
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

à moins qu'une autre adresse ne soit donnée.

Veillez faire parvenir vos commentaires et suggestions à :
Henri Mauviel, L'environnement à la Une, à l'adresse ci-dessus;
(819) 994-1410.

Nos forêts de l'avenir

N.D.L.R. Nous vous présentons un extrait de la brochure La foresterie face à l'avenir.

Les terres forestières constituent la plus grande ressource naturelle du Canada. Le pétrole, le gaz naturel et divers gisements de minerais possèdent également une grande valeur économique, mais la forêt demeure notre première ressource.

Les faits sont éloquentes.

- Les forêts couvrent plus de la moitié des terres dans les dix provinces canadiennes. Au total, le Canada compte 3.4 millions de kilomètres carrés de terres boisées.

- Environ un million de travailleurs, c'est-à-dire dix pour cent des Canadiens qui occupent un emploi, tirent leur gagne-pain directement et indirectement des ressources forestières de notre pays.

- En 1980, l'industrie forestière canadienne a produit plus de 22 milliards de dollars. Les exportations de produits forestiers ont atteint \$13 milliards en 1980, ce qui dépasse de loin les exportations de tout autre produit de base.

- Les industries canadiennes de tourisme et de loisirs de plein air, une affaire de milliards de dollars, reposent en grande partie sur nos forêts. En outre, les paysages forestiers qui font les délices de millions de Canadiens ont une valeur inestimable.

- Les forêts jouent un rôle important et essentiel dans l'environnement canadien. Elles atténuent l'érosion, aident à

régulariser l'écoulement des cours d'eau, extraient du bioxyde de carbone de l'air et protègent l'habitat de la faune.

La véritable valeur des forêts canadiennes échappe à la majorité d'entre nous. Par conséquent, les graves problèmes qui assaillent ces forêts doivent absolument être abordés à l'échelle nationale. En voici quelques-uns :

- Un peu partout au pays, il y a des pénuries locales de bois. Le gros des vieilles forêts du Canada facilement accessibles et de grande qualité a été exploité. Et, trop fréquemment, la régénération à ces endroits a été insuffisante. Aujourd'hui, au moins 15 pour cent de nos terres forestières potentiellement productives contiennent des bois non productifs. Chaque année, la situation empire : le cinquième des zones forestières exploitées annuellement s'ajoute au territoire insuffisamment régénéré. Même lorsqu'il y a une régénération naturelle, la nouvelle forêt est souvent de moindre qualité que le peuplement d'origine. Jusqu'à maintenant, la grande majorité des terres forestières du Canada ont souvent été mal gérées. Même aujourd'hui, elles sont encore en grande partie négligées.

- Diverses activités, comme l'exploitation minière, l'extraction de pétrole et de gaz, la construction de routes, l'expansion tentaculaire urbaine et l'aménagement d'installations hydro-électriques, dépeuplent de plus en plus nos terres forestières. En outre, on a des raisons de croire que la

(suite à la page 4)

pollution atmosphérique endommage nos forêts et, peut-être aussi, nos sols forestiers.

. Les éléments naturels de l'écosystème forestier se disputent avec l'homme les ressources de la forêt. Ainsi, chaque année, des insectes et des maladies nous font perdre environ 90 millions de mètres cubes de bois de qualité commerciale. En outre, de grandes étendues forestières sont détruites par des feux. Bien que ces feux soient dus à des causes naturelles, trois fois sur quatre, l'homme en est responsable.

Si l'on continue d'ignorer ces problèmes plus longtemps, ce sont, directement ou indirectement, tous les Canadiens qui en feront les frais.

L'utilisation la plus intensive de la forêt, c'est-à-dire la récolte d'arbres pour leur transformation en produits divers, sera la plus affectée. L'objectif national est d'augmenter les récoltes d'arbres de 50 pour cent au cours des vingt-cinq prochaines années. Toutefois, si l'on ne s'occupe pas davantage des forêts du pays, la récolte ne pourra augmenter. C'est donc dire que, si l'on n'améliore pas les pratiques d'aménagement forestier, cet objectif national deviendra irréalisable.

Pour un peuple qui s'est toujours glorifié de la richesse de ses ressources forestières, il y a de quoi déchanter. Heureusement, il est possible d'améliorer les pratiques d'aménagement forestier, ce qui a d'ailleurs été commencé.

A l'écoute du Nord

Le Canada applique les leçons tirées de l'exploitation hauturière du pétrole et du gaz dans la mer du Nord. Des observateurs canadiens, dirigés par M. Jacques Gérin, sous-ministre adjoint principal d'Environnement Canada, se sont rendus dans cette région l'année dernière.

Le programme énergétique national du Canada s'inspire de certains de ces enseignements. La Norvège et la Grande-Bretagne préfèrent la planification intégrée à la réglementation et au contrôle, qui a donné lieu à un régime de réglementation moins coûteux.

En Norvège et en Grande-Bretagne, une planification poussée a permis de déterminer des objectifs nationaux et locaux ainsi que des façons de les atteindre. À juste titre, les

administrations locales ont joué un rôle fondamental dans le processus de prise de décision.

Des conséquences néfastes de l'exploitation se font sentir à certains endroits; les administrations locales ont besoin de temps et d'aide pour s'y adapter.

Les Canadiens ont observé que la Norvège insiste fortement sur la protection de l'environnement par le biais d'un organisme d'envergure qui s'occupe des déversements de pétrole ou des éruptions. La planification d'urgence en Norvège et en Grande-Bretagne surpasse de loin celle que l'on observe sur les côtes est ou ouest du Canada.

Renseignements :
John Hollins
(819) 994-1991

La météo par Télidon

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) se sert du système Télidon pour présenter des cartes météorologiques et d'autres graphiques dans le cadre d'une émission de télévision diffusée quotidiennement, d'un océan à l'autre. Canada AM, présentée sur le réseau CTV, devient donc la première émission nationale de télévision à présenter des graphiques Télidon.

Les graphiques de qualité supérieure sont une caractéristique du Télidon, système bi-directionnel de télévision permettant l'accès à des banques d'ordinateur, mis au point par le ministère fédéral des Communications.

Des cartes terrestres et marines ainsi que d'autres éléments de programme sont produits par le bureau météorologique de Toronto et transmis par téléphone aux studios de CTV, à Agincourt, à 20 kilomètres à l'est de Toronto, accompagnés d'un script ou d'un exposé.

Le SEA fait l'essai du Télidon depuis deux ans, et le bureau régional de l'Ontario tente d'intéresser d'autres réseaux à

produire des émissions météorologiques télévisées de qualité supérieure. Ces émissions pourraient comprendre des données météorologiques aéronautiques ainsi que des nouvelles météorologiques à l'intention des agriculteurs, des marins, des skieurs et d'autres groupes d'intérêt particulier.

Les réseaux attendent, cependant, l'arrivée d'une nouvelle technique prévue pour le début du printemps, qui permettrait de convertir directement les signaux du Télidon en vue de la télédiffusion, plutôt que de les photographier à partir de l'écran d'un moniteur comme c'est le cas présentement avec les graphiques météorologiques présentés à Canada AM.

D'ici là, au début de la présente année, une équipe du SEA projette de faire l'essai de la présentation et du contenu d'une nouvelle émission météorologique aux studios de TV Ontario, le réseau éducatif de la province.

Renseignements :
Eleanor Kulin
(416) 667-4551

Mise à jour de nos listes de distribution

Ne manquez pas de profiter de bonnes sources d'information.

En plus de "L'environnement à la Une", vous désirez peut-être recevoir nos autres publications telles que le Bulletin du citoyen, et notre Bulletin de publications. Alors, retournez-nous la carte-réponse que nous vous avons fait parvenir au début de janvier.

Vous nous aiderez en même temps à mieux connaître vos besoins d'information, si vous nous dites un peu qui vous êtes -

vos centres d'intérêt et les groupes professionnels et écologiques dont vous êtes membre. Vous pouvez faire cela en remplissant la carte-réponse d'après les instructions, faciles à suivre, que nous vous avons fournies.

Si vous n'avez pas encore rempli cette carte, faites-le dès maintenant. La carte est déjà affranchie.

Renseignements:
Michel Gagnon
(819) 994-1410

Coordination des recherches sur les forêts

La Colombie-Britannique et Environnement Canada ont conclu un accord de principe relativement à la coordination des recherches sur les forêts; sept autres accords fédéraux-provinciaux doivent être conclus incessamment.

L'accord a été signé le 8 décembre par le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique, M. Tom Waterland, et le ministre fédéral de l'environnement, M. John Roberts. Un accord semblable sera conclu ce mois-ci avec l'Alberta et d'autres, d'ici la fin de mars, avec la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et Terre-Neuve.

Les efforts du gouvernement fédéral porteront surtout sur les recherches fondamentales et à long terme et sur les études nécessitant des connaissances très spécialisées. Les provinces et l'industrie assumeront de plus en plus de responsabilités quant à la recherche répondant aux besoins immédiats.

En vertu de l'accord conclu avec la Colombie-Britannique, le Service canadien des forêts

ajoutera à ses capacités en matière de protection des forêts, tandis que la province élaborera et maintiendra un programme de vulgarisation à l'intention des responsables de l'aménagement forestier. La province élargira également ses possibilités en ce qui concerne la recherche sylvicole, par le biais d'études fondamentales approfondies effectuées par le SCF. L'entente conclue avec l'Alberta contiendra des conditions semblables, prévoyant une intensification des efforts provinciaux en matière de restauration forestière, de génétique, de développement des peuplements, de classification des sites, de rétablissement et d'aménagement des grands pâturages.

Le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, a fait ressortir l'importance de la recherche pour doubler la valeur du secteur forestier du Canada d'ici l'an 2000, objectif récemment adopté par le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement.

Renseignements :
Eric Cargill
(819) 997-6555

Saisies de cargaisons

Plus de 260 cargaisons de spécimens d'espèces animales et végétales sauvages protégées par une entente internationale ont été saisies ou retenues par les agents des Douanes du Canada en 1980. Ces cargaisons comprenaient 16 000 bracelets de montre en peau de serpent, 42 tortues naturalisées, un grand nombre de peaux de léopard, de tigre, de cougar, de lynx et de lynx roux, et de nombreux

portefeuilles, ceintures, sacs à main et crânes.

Les saisies ont été faites en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, signée par le Canada en 1974. Plus de 70 pays ont adhéré à la Convention, qui vise à limiter un commerce lucratif constituant une menace d'extinction pour un grand nombre de plantes et

d'animaux. Les espèces les plus en danger sont les félidés tels que le léopard, le tigre, le jaguar, l'ocelot et le margay.

Le commerce de plus de 2000 espèces menacées, de leurs parties ou des produits faits à partir de ces espèces, est réglementé par la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction. Ces marchandises ne peuvent entrer au Canada sans un permis d'exportation du pays d'origine; pour les espèces gravement menacées, comme les rhinocéros et les félidés tachetés, il faut aussi un permis d'importation. Les permis doivent être obtenus avant que l'expédition ne soit faite.

En 1980, le Service canadien de la faune a délivré quelque 3600 permis en vertu de la Convention ainsi que 36 certificats scientifiques autorisant des scientifiques et des institutions du

Canada à faire des prêts à des fins non commerciales, des dons et des échanges. Il a aussi délivré 36 permis pour l'importation d'animaux menacés à des fins de reproduction pour les zoos et de certaines parties d'espèces menacées.

La Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction est administrée par John Heppes du Service canadien de la faune, et son adjoint, Bob McLean. Elle est appliquée en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Renseignements :
John Heppes ou Bob McLean
Service canadien de la faune
Ottawa-Hull K1A 0E7
(819) 997-1840

À la Une en bref

Rencontres sur les forêts

La commission de l'Amérique du Nord sur les forêts tiendra sa rencontre prochaine à Victoria du 16 au 19 février. En plus d'échanger de l'information, elle conseille l'Organisation d'Agriculture et d'Alimentation (OAA) des Nations Unies sur la formulation et la mise en application de politiques forestières.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis sont membres de cette commission. Le président de la rencontre sera le représentant du pays hôte.

Le Canada sera aussi l'hôte de la Conférence du Commonwealth sur les forêts de 1985, à laquelle participeront une centaine de délégués de quelque 20

pays. La conférence aura probablement lieu à Vancouver au mois de septembre de cette année-là.

La Semaine canadienne de l'environnement 1981

L'an dernier 14% des Canadiens disaient avoir vu ou lu quelque chose au sujet de la Semaine canadienne de l'environnement qui a eu lieu du 11 au 17 octobre 1981. Il est à souhaiter qu'une plus grande participation du monde du travail et des affaires de même que des associations professionnelles et écologiques nous permette d'accroître ce pourcentage en 1982.

À la Une en bref

Nouvelles nominations

Raymond M. Robinson est le nouveau président du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Il est entré au service d'Environnement Canada en 1973 en tant que directeur des relations fédérales-provinciales et des relations Canada-États-Unis et est devenu, en 1978, sous-ministre adjoint responsable du Service de la protection de l'environnement.

Le poste qu'il laisse vacant sera comblé, à titre intérimaire, par M. Robert Slater, ancien directeur général pour la région de l'Ontario à Environnement Canada. Ce dernier sera remplacé provisoirement par M. Howard L. Ferguson, ancien directeur de la recherche sur la qualité de l'air et sur les interactions environnementales.

Avant d'entrer en fonction au ministère de l'Environnement, M. Robinson était sous-directeur de la Division des États-Unis au ministère des Affaires extérieures. Il était responsable des questions environnementales transfrontalières. Il a été le coordonnateur de l'équipe canadienne qui a négocié en 1972 l'Accord Canada-USA relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Sensibilisation aux pluies acides

La sensibilisation du public au problème des pluies acides s'est accrue de façon substantielle en 1981 - particulièrement au Québec. Telle est la constatation de deux sondages réalisés à douze mois d'intervalle par CROP Inc. de Montréal.

D'après un premier sondage, 38% des Canadiens disaient avoir

suivi ce problème de très près ou d'assez près au cours des douze mois précédents.

À la fin de 1981, ce chiffre avait grimpé à 46% - une augmentation de 12%.

Encore plus remarquable a été l'augmentation de 16% au Québec - de 24% à 40%.

Parc historique national Louis-S. St-Laurent

Parcs Canada a terminé son plan directeur pour le développement du parc historique national Louis-S. St-Laurent situé à Compton, à 25 km au sud-est de Sherbrooke.

Le parc abrite la maison familiale, le magasin général qu'exploitait le père de Louis St-Laurent, de même qu'une ancienne remise-écurie.

Louis-S. St-Laurent est né à Compton en 1882. Après une brillante carrière dans le droit, Louis-S. St-Laurent embrasse la vie politique. Il siége dans le cabinet King à titre de ministre de la Justice et de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avant de devenir premier ministre du Canada en 1948; il dirige les destinées du pays jusqu'en 1957.

Parcs Canada prévoit ouvrir les portes du parc historique national Louis-S. St-Laurent à l'été 1982.

Renseignements :
Paul Milot
(418) 694-4177

Kouchibouguac

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada ont accueilli avec satisfaction un rapport d'enquête portant sur les réclamations entourant l'établissement du parc national de Kouchibouguac. Les auteurs recommandent que l'aménagement du parc se poursuive malgré les erreurs qui ont déjà été commises.

Cette enquête spéciale a été menée par Gérard Laforest, maintenant juge à la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, et la sociologue Muriel Roy. Ils ont recommandé que le gouvernement fédéral et la province accordent \$1,6 million de plus en indemnités aux anciens résidents du parc.

Ils ont aussi recommandé instamment que Parcs Canada rejette officiellement la règle voulant que les terres servant à aménager des parcs nationaux soient libres d'occupants. Le ministre de l'Environnement, John Roberts, a fait remarquer que ce principe avait été abandonné en 1975.

M. Roberts a dit espérer que toutes les réclamations qui sont fondées soient réglées. Le premier ministre Hatfield a lancé un appel aux communautés locales afin qu'elles travaillent de concert avec les autorités fédérales et provinciales pour que le parc génère les plus grands bénéfices possibles.

L'enquête a révélé que les anciens résidents du parc s'inquiètent surtout d'avoir à trouver un nouvel emploi. M. Roberts a dit que le gouvernement fédéral ferait un effort spécial pour aider ces gens, de même que tous les habitants de la région.

Il a fait remarquer qu'au mois de mars, le gouvernement fédéral aura dépensé \$32 millions pour le parc et que la province y aura investi \$6 millions.

Renseignements :

Joe O'Brien
Parcs Canada
(819) 994-2690

Interventions d'urgence

"Équipe nationale des interventions d'urgence" : voilà un nouvel organisme formé de représentants du gouvernement et de l'industrie de tout le Canada qui souhaitent travailler davantage en commun dans le cas d'urgence en matière d'environnement. Cette équipe se réunira annuellement afin de se tenir au courant de l'évolution des problèmes environnementaux de même que des nouvelles techniques et méthodes.

Lors de leur première rencontre à Ottawa en novembre dernier, où J. Blair Seaborn, le sous-ministre d'Environnement Canada, les a accueillis, les délégués ont eu l'occasion d'entendre des porte-parole d'associations

industrielles et des administrations fédérales, provinciales et territoriales, définir leurs rôles respectifs et leur participation au sein du nouvel organisme.

Les délégués ont ensuite discuté des lignes directrices sur le financement des activités de dépollution, des conséquences de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et des efforts déployés par Environnement Canada pour établir un programme de mesures d'urgence quant aux dangers que présentent les produits chimiques.

Renseignements :
Paul Hempel ou Marcel Thérien
(819) 997-6555

Un dialogue continu

La politique sur la consultation du public d'Environnement Canada ouvre la voie à un dialogue continu entre le ministère et le public. Annoncée officiellement en octobre dernier, cette politique a pour but d'aider les Canadiens intéressés à participer de façon efficace au processus de prise de décision du ministère.

Dans cette optique, le ministère réunira chaque année des individus, des groupes de citoyens et divers organismes pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations écologiques, leurs critiques et leurs suggestions. De plus, le ministère s'est engagé à répondre à chacun des commentaires et à chacune des recommandations qu'il recevra.

Ces rencontres auront lieu quelque temps avant que le ministère ne s'engage dans le cycle annuel de planification, pour lui permettre d'en tirer parti. Environnement Canada défrayera les déplacements des représentants de groupes d'intérêt public dans la mesure où ils y seront éligibles.

Entre temps le ministère s'efforcera de mieux informer les Canadiens de ses activités - en partie à l'aide de publications telles que L'environnement à la Une et le Bulletin du citoyen. Il tentera de répondre dans les plus brefs délais à chaque demande de renseignements.

Il est à remarquer que les activités de réglementation d'Environnement Canada seront soumises à l'examen du public.

Les intentions de nouveaux règlements et les lignes directrices sur l'environnement seront publiées dans L'environnement à la Une et dans la Gazette du Canada pour donner l'occasion aux individus et aux groupes de citoyens de les commenter.

Grâce à cette association avec le public, Environnement Canada vise à mieux satisfaire aux besoins de tous les Canadiens.

Renseignements :
Gilbert Savard
(819) 994-1410

Publications – Films

Deux films sur les pluies acides

Un nouveau film d'Environnement Canada Les pluies acides : A la croisée des chemins paraîtra sous peu.

Il décrit les origines, l'ampleur, les effets de ce fléau, et montre l'interdépendance de la vie végétale et animale de même que le rôle que peut jouer dans la protection de l'environnement chaque citoyen intéressé.

Publications – Films

Un autre film d'Environnement Canada Une pluie acide du ciel, d'une durée de 34 minutes, est distribué gratuitement par l'Office national du film du Canada.

D'un langage simple et familier, ce film répond aux questions fondamentales qu'on se pose au sujet des pluies acides. Le personnage principal est un bon

vieux pêcheur qui, presque du jour au lendemain, se retrouve sans le sou à cause de ce problème insidieux.

Le numéro de catalogue de la

version anglaise est :
106-C/0181/581; celui de la
version française :
106-C/0281/581.

Brochure sur la foresterie

La Direction générale de l'information d'Environnement Canada vient de publier une nouvelle brochure sur la foresterie et les activités du Service canadien des forêts.

La foresterie face à l'avenir traite d'abord de l'importance de la foresterie et des défis qui s'y posent. On y analyse le rôle du gouvernement fédéral en foresterie, et surtout le rôle du SCF dans la recherche et l'amélioration des techniques d'aménagement.

La brochure compte quatorze pages; elle est illustrée de photographies en couleurs et renferme une carte décrivant les huit régions forestières. On y trouve aussi la liste des huit établissements du SCF ainsi que leurs priorités en matière de recherche.

Vous pouvez obtenir un exemplaire de la brochure à l'Informathèque, Environnement Canada, Ottawa, K1A 0H3, ou auprès du Centre de recherche du SCF de votre région.

La qualité de l'eau

De l'eau saine...un besoin essentiel est un nouveau dépliant décrivant le travail effectué par la Direction de la qualité des eaux au siège social et dans chacune des cinq régions.

L'échantillonnage et l'analyse de l'eau constituent des méthodes efficaces pour étudier la pollution environnementale dans nos lacs et nos rivières. A l'aide de prélèvements on effectue des tests portant sur la concentration de l'oxygène dissous, sur la température et

la transparence de l'eau, la conductivité, le PH, la présence d'insecticides chlorés ou de mercure.

En plus d'assumer un rôle de surveillance et d'évaluation, la Direction de la qualité des eaux recommande des objectifs en matière de qualité des eaux au Canada dans le but de protéger les utilisations de l'eau.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du dépliant à l'Informathèque, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3

Les forêts ont besoin de spécialistes

Le Service canadien des forêts se préoccupe beaucoup de la pénurie actuelle de spécialistes formés en foresterie. Selon le SCF, si le Canada ne dispose pas des spécialistes nécessaires, il ne pourra pas appliquer la technologie de pointe ou effectuer

la recherche nécessaire dans ce secteur.

Le document sur une stratégie forestière au Canada, analysé dans le dernier numéro de

(suite à la page 12)

L'environnement à la Une, souligne la nécessité d'intensifier l'aménagement et la recherche en foresterie. Mais on connaît déjà une grave pénurie de main-d'oeuvre dans certaines spécialités et le problème s'aggravera à mesure que la demande augmentera.

Au cours des dix prochaines années, on aura besoin d'au moins 6000 diplômés en foresterie et de 1500 titulaires de diplômes d'études supérieures.

Les six écoles de foresterie du pays forment chaque année environ 335 bacheliers et 70 titulaires de maîtrise ou de doctorat. Selon le SCF, si elles ne reçoivent pas d'aide supplémentaire, ces écoles seront incapables de former les spécialistes voulus.

La pénurie de travailleurs sur le terrain pose aussi de sérieux problèmes. L'instabilité marquée de la main-d'oeuvre, la difficulté que pose le recrutement de travailleurs dans les régions éloignées, et le manque de planification de la main-d'oeuvre ont produit une baisse

de la productivité et une augmentation des coûts. Mais le document sur une stratégie forestière réclame la création de 75 000 à 100 000 nouveaux emplois.

Au moins 25 000 de ceux-ci seraient consacrés à la régénération forestière et à l'entretien des peuplements forestiers. Cela procurerait de nombreuses ouvertures aux autochtones, aux étudiants et aux nouveaux venus sur le marché du travail.

Le Cabinet a recommandé que 300 étudiants travaillent en foresterie dans le cadre du programme Été Canada et a versé des fonds de \$1,2 million pour augmenter les salaires des travailleurs et pour financer le travail sur le terrain. On prévoit que des mesures visant à obtenir une augmentation de l'aide fédérale pour la formation universitaire en foresterie et la fabrication de produits forestiers seront prises au début de 1982.

Renseignements :
Vivian Williams
(819) 997-6555

Il y a tant à faire

. Nous devons jouer un rôle plus ferme au sein du gouvernement fédéral afin de voir à ce que le développement économique à long terme ne soit pas compromis par des politiques à court terme qui mettraient en péril nos ressources naturelles vitales et la qualité de notre environnement.

. Nous devons faire face aux problèmes des produits chimiques toxiques qui mettent en péril l'environnement.

. Nous devons voir à ce que l'exploration hauturière du pétrole et du gaz n'endommage pas l'environnement et que l'on planifie leur production et leur transport de façon à éliminer

les effets nuisibles à l'environnement.

. Nous devons militer en faveur d'une gestion et d'un développement sains des ressources en eaux du Canada, particulièrement dans l'Ouest.

. Nous devons continuer la lutte pour arrêter les pluies acides.

. La nouvelle politique sur la consultation du public d'Environnement Canada, en favorisant un dialogue amélioré avec les citoyens canadiens intéressés, permettra au ministère de prendre de meilleures décisions au sujet de ces nombreux défis.

